

MODE DE VIE BIENVEILLANT!

2019-2020

Le code de vie te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un ÊTRE responsable. Il est en accord avec les valeurs de l'école.



Respecter le code de vie de l'école et apprendre à poser les gestes qui s'y rattachent comportent plusieurs avantages. Cela te permettra entre autres

- ❖ d'entretenir des relations agréables avec les autres;
- ❖ de vivre en harmonie avec ton milieu;
- ❖ de développer ton autonomie;
- ❖ d'apprendre plus et mieux;
- ❖ de vivre dans un environnement propre et agréable;
- ❖ de vivre dans un milieu sain et sécuritaire;
- ❖ de développer tes habiletés sociales;
- ❖ d'apprendre à gérer tes émotions de façon pacifique;
- ❖ d'apprendre à gérer tes conflits;
- ❖ de développer ta compétence à coopérer;
- ❖ d'avoir du plaisir à l'école.



Ainsi, tu contribues à la création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.

Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école (classe, service de garde, service de surveillance des dîneurs, sorties), ainsi que dans l'autobus et lors des activités parascolaires. Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Tout membre du personnel a autorité sur tous les élèves en tout temps.

Mesures de soutien et conséquences possibles

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles suite à un manquement. L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectueront suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. **La direction se réserve le droit d'ajouter des retenues, des suspensions (internes ou externes)** en tout temps à chacune des conséquences, selon la gravité du manquement. Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex.: direction, DPJ, police, parents).

Présentation des valeurs, des règles, des raisons d'être
des comportements attendus, des mesures de soutien et des conséquences

SÉCURITÉ (Sphère encadrement)

Règle # 1

J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.

(Voir annexe 1)

- **Ainsi, j'apprends** à me protéger et à protéger les autres;
- **Ainsi, je préviens** les situations conflictuelles et dangereuses;
- **Ainsi, je participe** à créer un milieu de vie sécuritaire.

- a) Je circule calmement en marchant dans les corridors;
- b) Je joue dans les endroits qui me sont assignés;
- c) Au signal, je cesse toute activité et je prends mon rang;
- d) J'utilise les objets et les équipements en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés;
- e) J'apporte des aliments qui ne contiennent pas d'arachides et de noix;
- f) Je ne partage aucun aliment avec mes pairs;
- g) Dans l'autobus, je circule calmement et je reste assis à la place qui m'est assignée.

- Rappel des comportements attendus;
- Faire des pratiques;
- Retour avec l'élève sur le comportement attendu et recherche de solutions.

- ✓ L'adulte montre à l'élève le comportement attendu;
- ✓ Avertissement verbal ou écrit;
- ✓ Geste réparateur;
- ✓ Retrait et réflexion;
- ✓ Communication aux parents;
- ✓ Convocation des parents;
- ✓ Retenue interne.

Nous valorisons le français dans nos échanges, car il s'agit de notre langue commune.

Présentation des valeurs, des règles, des raisons d'être
des comportements attendus, des mesures de soutien et des conséquences

CIVILITÉ (Sphère vivre ensemble)

Règle # 2

*** J'adopte une attitude et un langage qui favorise un climat respectueux.**

Règle #3

*** Respect du code vestimentaire prévu par l'équipe-école.**

(Voir annexe 2)

- **Ainsi, j'apprends** à bien vivre avec les gens autour de moi;
- **Ainsi, je préviens** les situations conflictuelles;
- **Ainsi, je contribue** à créer un climat agréable et respectueux.

- a) Je prends un temps d'arrêt pour m'exprimer avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre;
- b) Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique ;
- c) Je porte le t-shirt uni de couleur bleu marine ou blanc et en éducation physique j'apporte un short, un t-shirt, des bas et des espadrilles.

- Soutien au développement des habiletés sociales;
- Rappel des comportements attendus;
- Faire des pratiques.

- ✓ Excuses verbales ou écrites;
- ✓ Illustration écrite de la situation (dessin) et explications;
- ✓ Geste réparateur;
- ✓ Communication aux parents;
- ✓ Convocation des parents;
- ✓ Retenue interne.

Présentation des valeurs, des règles, des raisons d'être
des comportements attendus, des mesures de soutien et des conséquences

HONNÊTÉTÉ (Sphère vivre ensemble)

Règle # 4

Je m'engage à dire la situation réelle.

- Ainsi, j'apprends à développer mon estime de soi et mon bien-être;
- Ainsi, je préviens les malentendus;
- Ainsi, je contribue à créer un environnement paisible et à régler une situation rapidement.

- a) Je dis la vérité ;
- b) J'accepte les conséquences de mes choix ;
- c) J'apprends de mes erreurs.

- Expliquer à l'élève les avantages de dire la vérité;
- Soutien au développement des habiletés sociales.

- ✓ Excuses verbales ou écrites;
- ✓ Illustration et/ou réflexion de la situation et explications;
- ✓ Reprise du temps perdu;
- ✓ Communication aux parents;
- ✓ Convocation des parents;
- ✓ Retenue interne.

PERSÉVÉRANCE (Sphère réussite éducative)

Règle # 5

Je m'engage activement et positivement dans ma vie scolaire.

- **Ainsi, j'apprends** à utiliser les outils à ma disposition, à mieux gérer mon temps et à respecter les échéanciers;
- **Ainsi, je développe** ma fierté, mon autonomie et mon sens des responsabilités;
- **Ainsi, je me donne** toutes les chances de réussir.

- a) Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu ;
- b) Je fais le travail demandé ;
- c) Je cherche des moyens à ma disposition pour surmonter un défi.

- Expliquer et prendre conscience des moyens qui sont à leur disposition;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions;
- Communication entre l'école et la maison;
- Rencontre individuelle avec l'élève.

- ✓ Reprise du temps perdu;
- ✓ Retrait de privilège;
- ✓ Communication aux parents;
- ✓ Convocation des parents.

Dans cette école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors du transport scolaire.

Tel que prévu dans la Loi sur l'instruction publique, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Vous trouverez plus loin le protocole d'intervention qui s'applique dans les situations de violence et d'intimidation. (p. 7)

Le plan de lutte est disponible sur le site Internet de l'école www.csmb.qc.ca/josephhenrico .

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION :

*« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*

VIOLENCE :

*« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*

« L'intimidation se différencie du simple conflit par son caractère RÉPÉTITIF, l'INTENTION DE BLESSER OU NON et un RAPPORT DE FORCE INÉGAL entre la victime et l'agresseur. »

Étape 1 : interventions/informations

- Cueillette d'informations
- Rassurer l'élève (écoute active)
- Excuses/engagements de l'élève
- Perte de privilège
- Lettre envoyée aux parents, en cas d'intimidation (1^{er} avis)

Étape 2 : interventions/informations

- Cueillette d'informations
- Rassurer l'élève (écoute active)
- Perte de privilège
- Une ou plusieurs conséquences :
 - * suspension à l'interne
 - * geste de réparation ou lettre d'excuses
 - * réflexion écrite ou recherche sur l'intimidation ou sur la violence
 - * perte de privilège
- Lettre envoyée aux parents, en cas d'intimidation (2^e avis)

Étape 3 : Mesures spéciales : interventions/informations

- La fiche de signalement doit être complétée et remise à la direction
- Perte de privilège
- Une ou plusieurs conséquences :
 - * suspension à l'interne ou à l'externe (durée déterminée par la direction)
 - * lettre de la direction envoyée aux parents
 - * retour et convocation des parents au bureau de la direction
 - * implication des ressources de la communauté (exemple : agent sociocommunautaire) et scolaires (exemple : répit-conseil)

Étape 4 : Mesures extrêmes : interventions/informations

- La fiche de signalement doit être complétée et remise à la direction
- Perte de privilège
- Une ou plusieurs conséquences :
 - * suspension à l'interne ou à l'externe (durée déterminée par la direction)
 - * lettre de la direction envoyée aux parents
 - * retour et convocation des parents au bureau de la direction
 - * garde à vue à mettre en place (durée déterminée par la direction)
 - * geste de réparation ou lettre d'excuses
 - * perte de privilège
- Un rapport est envoyé à la CS (décision prise par la direction)

**Droit de réserve : la direction se réserve le droit de passer à une étape ultérieure selon la gravité de l'événement ou l'urgence de la situation.
LA DIRECTION EST RESPONSABLE, EN TOUT TEMPS, DU SUIVI DE LA SITUATION.**

ANNEXES

Annexe 1

↪ Liste des objets interdits à moins d'avis contraire

- ✓ Tous les appareils électroniques;
- ✓ Les cartes de collection;
- ✓ Tous les jouets et les jeux;
- ✓ Tout objet dangereux.

Annexe 2

↪ Code vestimentaire

- ✓ Le port du chandail uni bleu marine ou blanc;
- ✓ Les pantalons troués, déchirés ou effilochés ne sont pas permis;
- ✓ Le vêtement doit couvrir la poitrine, la ceinture de la jupe ou du pantalon et doit être assez long;
- ✓ Les jupes et les bermudas ne doivent pas être plus haut qu'à la mi-cuisse;
- ✓ Des chaussures ou des sandales sécuritaires (les tongs ou sandales de plage ne sont pas permises).



ENGAGEMENT

J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour contribuer à rendre l'école un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.

Signature de l'élève

Date



J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. J'accepte de fournir mon appui pour que le code de vie soit respecté par mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour créer un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous ceux et celles qui fréquentent l'école.

Signature d'un parent/du tuteur

Date